



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1865

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance extraordinaire du 29 janvier 2018, le *Règlement numéro 1865 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2018)*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 31 janvier 2018.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA